Syndicat Autonome
de la Fonction Publique Territoriale

SAFPT-UL-Salon de Provence
27 Rue Anthime Ravoire
13300 Salon de Provence
Tel : 06.10.36.56.57
06.13.51.10.77
04.13.43.72.20
www.safpt-salon.org
autonome@safpt-salon.org

Salon de Provence, le 07 Avril 2022

A l'attention du personnel

Réponse à l'article de La Provence concernant le passage aux 1607 heures

Nous avons été étonnés de constater le manque de culture territoriale d'un de nos élus « s'étranglant » du fait que le personnel municipal bénéficiera de 42 jours de congés lors de la mise en place des 1607 heures.

Il a été décidé par l'administration que les agents qui travailleront 38 heures hebdomadaires bénéficieront de 25 jours de congés et de 17 jours de RTT par an. En cas d'absence, un certain nombre de jours de RTT sera retiré.

Les agents qui travailleront 35 heures bénéficieront uniquement de 25 jours de congés.

Quelle surprise lorsque ce même élu annonce que les agents municipaux « travaillent 10 mois et sont payés 13, c'est pas mal quand même ».

Cet élu pourrait-il indiqué la démarche à effectuer aux agents pour se faire régler le reliquat du 13ème mois qu'ils n'ont jamais perçu.

Quelle incompétence de la part de cet élu concernant le fonctionnement de la Fonction Publique Territoriale malgré plusieurs mandats.

Libres à vous d'en tirer les conclusions !!!

Les membres du bureau